



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D14 - Festival Fest'Y Blues 2020 - Convention de partenariat avec l'association des « Amis du Blues 17 »

Date de convocation : 6 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Bernard PRABONNAUD, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Chantal BOISSINOT, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 6

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU
Henriette DIADIO-DASYLVA	donne pouvoir à	Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20191212-
2019_12_D14-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 16 décembre 2019
Affiché le 16 décembre 2019

N° 14 - Festival Fest'Y Blues 2020 : Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Jean d'Angély et l'association « Amis du Blues 17 »

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre des animations culturelles 2020, une convention de partenariat est proposée pour l'organisation le samedi 8 août 2020 de la 2^{ème} édition du Fest'Y Blues à la cour du Cloître de l'Abbaye royale, en accord avec l'association loi 1901 « Amis du Blues 17 » dont le siège est situé au 7 rue du Petit Fossemagne 17400 Saint-Jean d'Angély.

En effet, après une 1^{ère} édition qui a accueilli 234 entrées payantes l'été dernier, le Président de cette jeune association créée en juillet 2017 souhaite renouveler cette organisation afin de la pérenniser dans le temps à Saint-Jean d'Angély.

Fest'Y Blues est un festival 100 % blues, populaire, familial, convivial et festif qui confère à Saint-Jean d'Angély une ambiance blues des villes de Chicago et New Orléans ainsi que Nashville et Memphis. Même si la programmation n'est pas encore finalisée, de nombreuses têtes d'affiches seront de nouveau présentes dans le superbe cadre de la cour du Cloître de l'Abbaye royale. Des expositions de voitures anciennes américaines et de motos Harley Davidson, ainsi qu'une démonstration de danse country viendront compléter le programme musical.

L'association est chargée de la mise en œuvre de ce festival, de la prise en charge des frais d'organisation, des aspects techniques, de la communication, de la billetterie ainsi que tous les éléments administratifs liés au projet.

La Ville s'engage à mettre à disposition la cour du Cloître de l'Abbaye royale à la date susvisée, à assurer la logistique matérielle liée à ce festival, à savoir l'installation de structures type tivoli de 8m x 5m et des stands abri vite de 3m x3m, la fourniture de tables et de chaises pour la restauration, le montage du petit podium 5m x 5m comme scène et les alimentations électriques nécessaires au bon déroulement de la soirée.

Elle s'engage également à participer financièrement à l'évènement si le bilan certifié conforme assorti de tous les justificatifs adressé dans les trois mois à l'issue de la manifestation présentait un déficit de 1 500 € maximum. Le cas échéant, la somme correspondante sera réglée sur présentation d'une facture émise par l'association.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20191212-
2019_12_D14-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 16 décembre 2019

Affiché le 16 décembre 2019

AR PREFECTURE

017-211703475-20191212-2019_12_D14-DE
Regu le 16/12/2019

Conseil municipal du 12 décembre 2019

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe avec l'association Amis du Blues 17 ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur à la majorité des suffrages exprimés (24)

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 5

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20191212-
2019_12_D14-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 16 décembre 2019

Affiché le 16 décembre 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.